



**COMMISSION RÉGIONALE  
D'ARBITRAGE  
« NOUVELLE AQUITAINE »**

**Arbitrage sur les épreuves non affiliées à la FF Triathlon.**

Les arbitres de la FF Triathlon sont formés, équipés et gérés par les instances nationales ou régionales. Ils peuvent arbitrer sur les épreuves où ils sont convoqués afin de faire appliquer la réglementation fédérale.

Aujourd'hui, certains organisateurs font le choix de ne plus affilier leurs épreuves à la Fédération Française de Triathlon. C'est leur choix et un droit qui leurs revient totalement.

Dans le règlement intérieur de l'arbitrage de notre Fédération, il est noté page 9 - 2.4 Droits et devoirs : Les arbitres ne peuvent pas exercer leur activité d'arbitre pour une organisation non affiliée ou une association non reconnue par la Fédération Française de Triathlon,

Étant garants des règles à faire appliquer, il n'est pas concevable que nous ne respections pas notre propre règlement.

Comme ces organisateurs, les arbitres de Nouvelle Aquitaine sont libres. La Commission Régionale d'Aquitaine l'est également.

Afin d'être en parfaite cohérence avec notre éthique, la CRA de Nouvelle Aquitaine a décidé que les arbitres faisant le choix d'aller aider ces organisateurs et arbitrer ( Ou être "Juge" ou autre....) sur ces épreuves ne pourront plus continuer d'arbitrer au sein de notre Ligue.

Il est évident que si notre réglementation venait à évoluer ou que les instances Nationales ou Régionales nous donnait des directives, la position de notre CRA pourrait changer.

La CRA de Nouvelle Aquitaine n'est pas contre ces épreuves, mais seulement pour une harmonisation de notre sport et de ses règles.